

CERTIFICAT DE GARANTIE

DYNAMIC®

ADHÉSIF SENSIBLE À LA PRESSION DE TRANSITION MODIFIÉ À PRISE FERME

W.F. Taylor LLC recommande et garantit son produit TPS 2098 / DynamicMD pour la pose de divers revêtements de sol pouvant être installés avec un adhésif sensible à la pression (PSA). 2098 / DynamicMD peut être utilisé pour poser des lames de LVT ou de LVP, des carreaux de VCT, des feuilles de vinyle recouvertes de fibre de verre, du vinyle en feuilles et des dalles de moquette, pour ne citer que quelques exemples. Taylor 2098 / DynamicMD est recommandé et garanti pour un usage dans les endroits ayant un taux d'humidité relative et d'émission de vapeur d'eau (MVER) élevé sur des soubassements de ciment neufs dont le pare-vapeur est intact. La présente garantie a une durée de dix ans et couvre la pose dans les lieux résidentiels, les établissements commerciaux et les logements collectifs. Taylor 2098 / DynamicMD est un adhésif très résistant à l'humidité à même de supporter un taux d'humidité des soubassements en ciment allant jusqu'à 12 lb conformément à l'ASTM F 1869 ou 99 % d'humidité relative conformément à l'ASTM F 2170 avec un pH pouvant aller jusqu'à 12. Taylor 2098 / DynamicMD est un adhésif très résistant à l'humidité et non une membrane étanche; il n'est donc pas destiné à protéger le revêtement de sol des dommages occasionnés par l'humidité. La pose doit être effectuée selon les consignes du fabricant et de Taylor. Veuillez consulter le site wftaylor.com pour connaître les spécifications et les consignes de pose du produit les plus récentes.

En cas de défaillance directement due à l'usage d'un adhésif défectueux, Taylor prendra en charge le montant correspondant au revêtement de sol et aux produits adhésifs ainsi que les frais raisonnables de main-d'œuvre relatifs à la réparation ou au remplacement de la portion défectueuse de la pose que Taylor déterminera à son entière discrétion. La présente garantie ne s'applique qu'aux défaillances dus à l'adhésif. Cela étant, W. F. Taylor ne saurait garantir les éléments sur lesquels l'entreprise n'a aucun contrôle, par exemple la quantité d'adhésif utilisée, la qualité du travail de l'installateur, l'état du faux-plancher, la stabilité du revêtement de sol et le fait qu'il convienne à un site spécifique, l'excès d'humidité ou d'alcalinité, et les autres facteurs susceptibles d'affecter la pose.

W. F. Taylor se réserve le droit d'investiguer le motif de toute éventuelle réclamation faite de quoi la présente garantie sera nulle et non avenue. Toute réparation réalisée avant que le représentant de Taylor ne soit intervenu rendra la garantie caduque. La garantie ne peut être transférée.

